

# République Islamique de Mauritanie

Honneur – Fraternité – Justice



## MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU DEVELOPPEMENT

Discours de

**Monsieur Abdallah Ould Souleymane Ould Cheikh-Sidia**  
**Ministre des Affaires Economiques et du Développement**

**Journée de présentation et de concertation  
pour  
Le financement du Plan d'Action  
de  
L'Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services**

*Nouakchott, 05 octobre 2003*

**Messieurs Les Ministres ;  
Excellence Messieurs les Ambassadeurs ;  
Honorables invités ;  
Mesdames et Messieurs**

Il m'est agréable aujourd'hui de présider la cérémonie d'ouverture de la Journée de présentation et de concertation pour le financement du Plan d'Action de l'Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services de Base et je voudrais, à cette occasion, remercier nos partenaires au développement pour leur présence et souhaiter la bienvenue à tous ceux qui ont bien voulu effectuer le déplacement pour nous apporter leur soutien et partager avec nous leur expérience.

### **Mesdames et Messieurs**

Afin de réduire significativement la proportion de la population vivant au-dessous du seuil de la pauvreté, d'atteindre, avant l'horizon 2015, les objectifs de développement social définis sur la base des recommandations des différents sommets mondiaux et de réduire les disparités sociales et spatiales, le Gouvernement, conformément aux orientations éclairées du Président de la République, **Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya**, a élaboré et mis en œuvre une stratégie cohérente et intégrée de lutte contre la pauvreté.

Cette stratégie repose sur quatre grands axes complémentaires à savoir l'accélération de la croissance économique et l'amélioration de la compétitivité de l'économie, la valorisation du potentiel de croissance et de productivité des pauvres, le développement des ressources humaines et l'accès aux infrastructures essentielles et la promotion d'un développement institutionnel appuyé sur une bonne gouvernance et sur la pleine participation de tous les acteurs de la lutte contre la pauvreté.

Dans le cadre de la stratégie précitée, sur l'exécution de laquelle veille avec une attention vigilante le Gouvernement du Premier Ministre, Maitre Sghaïr Ould M'Bareck, l'expansion des services de base occupe une place particulière et a bénéficié d'une attention spécifique qui s'est traduite par l'intensification de la mise en œuvre des politiques vigoureuses en la matière.

En effet, l'accès de tous aux services de base, particulièrement l'eau, l'électricité, et les télécommunications, facteur essentiel de développement économique et d'intégration à l'économie moderne, constitue un outil indispensable pour l'amélioration du bien être-social et l'impulsion des activités socio-économiques.

### **Mesdames et Messieurs,**

Conscient du fait que le fonctionnement des mécanismes du marché dans les domaines précités devrait se traduire par l'exclusion d'une partie de la population, notamment dans les zones rurales et les quartiers urbains précaires, le Gouvernement a promulgué une loi spécifique portant sur l'accès universel aux services et a mis en place une Agence spécialisée.

En centrant son intervention dans les zones pour lesquelles les conditions de la rentabilité de l'exploitation privée ne sont pas réunies, l'Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services est chargée de veiller à établir les conditions de cette rentabilité, soit par une compensation financière à l'exploitation, soit par une mise à niveau des infrastructures à déléguer au secteur privé, soit les deux à la fois.

A cet effet, l'Agence gère le fonds d'accès universel aux services qui est alimenté par les contributions des opérateurs et par les ressources éventuelles allouées à ce volet du programme de réduction de la pauvreté.

**Messieurs Les Ministres ;  
Excellence Messieurs les Ambassadeurs ;  
Honorables invités ;  
Mesdames et Messieurs**

Le Plan d'action de l'Agence, au titre de la période 2003-2005, qui a été approuvé par le Gouvernement s'articule autour de la réalisation de projets multi-sectoriels sur toute l'étendue du territoire national couvrant 48 localités dont 7 moughataa et 8 chefs-lieux d'arrondissement.

Dans ce cadre, il s'agira de réaliser à travers des modes appropriés d'implication du secteur privé, et l'élaboration de mécanismes financiers incitatifs, l'accès aux services d'eau, d'électricité et de télécommunications dans des localités rurales et péri-urbaines au profit de près de 400.000 habitants.

Ce Plan d'Action comprend :

- 3 projets de concession à des échelles régionales ciblant une population d'environ 300.000 habitants ;
- 7 « projets locaux » couvrant plus de 34 localités pour une population estimée à 70.000 habitants ;
- 9 « projets isolés » relatifs à 9 localités excentrées pour une population évaluée à 20.000 habitants.

Pour atteindre ces objectifs, l'investissement requis s'élève à près de 13 milliards d'ouguiya, dont une partie sera supportée par le budget de l'Etat qui, par ailleurs, a déjà pris en charge les frais de mise en place de l'Agence.

**Messieurs Les Ministres ;  
Excellence Messieurs les Ambassadeurs ;  
Honorables invités ;  
Mesdames et Messieurs**

Le Gouvernement fait de l'accès universel l'une de ses priorités et, dans ce cadre, les objectifs assignés à l'Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services sont ambitieux et nécessitent la mobilisation de moyens importants.

Aussi, je voudrais saisir cette occasion pour remercier nos partenaires au développement pour leur soutien constant et multiforme à notre pays et pour les inviter à accompagner nos efforts dans ce domaine prioritaire.

Sur ce, je déclare ouverte la journée de présentation et de concertation pour le financement du Plan d'Action de l'Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services de Base, et je souhaite plein succès à vos travaux.

**Je vous remercie.**